

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle exposition de la médiathèque à Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Signature conventions Bourgs-Centres Occitanie
Référence : D 2023.7

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 18
Voix délibératives : 17

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURRELL, Alain BOYER, J-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU OURLIAC, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Marc CINTAS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA,

Autres participants : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT,

Secrétaire de séance : Myriam VIGROUX

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021, dont 6 contrats à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (Carmaux-Blaye, Valderiès, Alban, Réalmont, Villefranche d'Albigeois et Valence d'Albigeois).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du Pôle Territorial conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le Pôle Territorial est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le Pôle Territorial apporte un soutien technique aux collectivités dans la rédaction de leur contrat et assure le suivi des projets.

A noter que pour 5 communes (Carmaux-Blaye-les-Mines, Cordes-sur-Ciel, Alban et Réalmont), le Pôle Territorial constitue également un partenaire et un appui technique dans le cadre des contrats Petites Villes de Demain conventionnés avec l'Etat.

Le Pôle Territorial aura pour objectif d'accompagner le renouvellement des contrats Bourgs-Centres existants (Carmaux-Blaye, Valderiès, Alban, Réalmont, Villefranche d'Albigeois et Valence d'Albigeois), d'accompagner la validation des contrats entrants de Montredon-Labessonnié et de Cagnac-les-Mines, d'accompagner les nouvelles communes candidates (Cordes-sur-Ciel, Pampelonne, Saint-Benoît de Carmaux) et de questionner la commune éligible de Vaour sur l'opportunité de rejoindre le dispositif.

Le Pôle Territorial pourra accompagner toute commune qui n'aurait pas été préalablement ciblée par la Région et qui serait autorisée par cette dernière à rejoindre le dispositif.

LE CONSEIL SYNDICAL,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

APRES EN AVOIR DELIBERE :

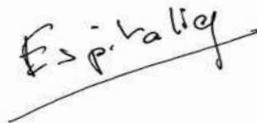
- **autorise** Monsieur le Président à signer les nouveaux contrats Bourgs-Centres Occitanie engagées sur la période 2022-2028 ainsi que les renouvellements des contrats Bourgs-Centres Occitanie existants.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

Handwritten signature of Jean-Luc Espitalier in black ink, written over a horizontal line.